



MAIRIE D'AUZIELLE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 MARS 2024

Auzielle, le 28 mars 2024

Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO, ouvre le Conseil à 20h35.

14 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 2 sont représentés par procuration (Mme Johana ATTAÏECH / représentée par Mr Etienne BREMAND et Mme Pascale FLAGEL/représentée par Mme Mireille ARNOULT).

Présents : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Mme Johana ATTAÏECH (représentée par Mr Etienne BREMAND) et Mme Pascale FLAGEL (représentée par Mme Mireille ARNOULT).

Absents ou excusés.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAMES.

Le quorum est atteint.

Le conseil débute à 20H35

En hommage à M. Yvon QUEINNEC une minute de silence est respectée avant le déroulé du conseil municipal.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du dernier conseil.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité avec 16 voix pour.

- I. Le premier point abordé à l'ordre du jour porte sur la Réduction du loyer de la supérette SAS Chez Niva.

Contexte et constat:

- Bail commercial de 9 ans depuis le 1^{er} mars 2019.
- Loyer en vigueur jusqu'au 28 février 2024 : 131,48 € (réduit de 75%).
- Révision du loyer au 1/03/24 : 136,07 €.
- Réunion avec la gérante le 25/03/24 pour examiner la situation du commerce et l'évolution des comptes depuis 2021.
- Constat de précarité économique mais résilience affichée.
- Proposition de réduction de loyer de 80%.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de passer la réduction du loyer à hauteur de 80%, à partir du 1^{er} mars 2024, ce qui ferait passer le loyer à 108, 86 € par mois, pour une durée d'un an.

Vote pour : à l'unanimité.

*Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.*



MAIRIE D'AUZIELLE

II. Le deuxième point abordé à l'ordre du jour porte sur l'Approbation du Compte Administratif 2023.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Bruno PASTUREL, afin que ce dernier présente au Conseil les résultats du Compte Administratif 2023, en regard du BP + DM de 2023. Elle se retire ensuite du vote.

M. Bruno PASTUREL présente une synthèse du CA 2023- Section de fonctionnement et Section d'investissement, en précisant notamment que l'année 2023 a été marquée par l'ouverture du chantier de l'école (août 2023).

Les dépenses en coût de personnel ont été inférieures au budget. En revanche, les coûts au niveau de l'énergie ont été largement supérieurs au budget. Les recettes fiscales ont été légèrement supérieures au budget et les remboursements d'assurance sur des dossiers anciens ont été très élevés et contribué au résultat positif pour l'année 2023.

Le total des dépenses réelles 2023 est de 1 611 549,52 €.

Le total des recettes réelles 2023 est de 1 799 443,63 €.

La CAF brute 2023 est de 187 894,11 €, ce qui laisse 114 210,83 € de CAF nette 2023, pour permettre de financer d'autres projets à venir.

Vote pour : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francs EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Jean TERRAL, Johanna ATTAIECH (pouvoir à M. E BREMAND), Pascale FLAGEL (pouvoir à Mme M ARNOULT).

Vote contre :

Abstention :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 15 voix pour décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 et d'arrêter ainsi les comptes :

Section de Fonctionnement :	
Recettes de l'exercice 2023	1 814 926,23
Dépenses de l'exercice 2023	1 638 205,52 €
Résultat de l'exercice	176 720,71 €
Report excédent antérieur	732 525,89 €
RAR Fonctionnement	0,00 €
Résultat cumulé SF	909 246,60 €
Section d' Investissement :	
Recettes de l'exercice 2023	474 859,05 €
Dépenses de l'exercice 2023	1 425 114,83 €
Résultat de l'exercice	- 950 255,78 €
Report déficit antérieur	- 117 510,48 €
Résultat cumulé SI	- 1 067 766,26 €
RAR Investissement dépenses	- 1 235 535,45 €
RAR Investissement recettes	1 600 000,00 €
Résultat cumulé SI après RAR	- 703 301,71 €

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.



MAIRIE D'AUZIELLE

III. Le troisième point abordé à l'ordre du jour porte sur l'**Approbation du Compte de gestion 2023.**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vote pour : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Johana ATTAÏECH (pouvoir à M. E BREMAND), Pascale FLAGEL (pouvoir à Mme M ARNOULT).

Vote contre :

Abstention :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide, avec 16 voix pour :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IV. Le quatrième point abordé à l'ordre du jour porte sur l'**affectation du résultat de l'exercice 2023.**

Après présentation devant le Conseil Municipal, le compte administratif 2023 du budget de la Commune fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 176 720,71 €**. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Vote pour : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Johana ATTAÏECH (pouvoir à M. E BREMAND), Pascale FLAGEL (pouvoir à Mme M ARNOULT).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide, avec 16 voix pour :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :



MAIRIE D'AUZIELLE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 176 720.71 €
B- Résultats antérieurs reportés	+ 732 525.89 €
C- Résultat à affecter	+ 909 246.60 €
D- Solde d'exécution d'investissement	- 950 255.78 €
E- Report déficit antérieur	-117 510.48 €
F- Solde des RAR d'investissement	+ 364 464.55 €
G- Besoin de financement SI	-703 301.71 €
1. Affectation solde SI en D 001	-1 067 766.26 €
2. Résultat affecté en couverture du besoin de financement SI : R 1068	+703 301.71 €
3. Résultat affecté en report en section de fonctionnement : R 002	+ 205 944.89 €

Le résultat positif de la section de fonctionnement en 2023, combiné au report du résultat antérieur, permet de couvrir le déficit d'investissement cumulé à fin 2023, et de dégager un excédent reporté sur l'exercice 2024.

V. Le cinquième point abordé à l'ordre du jour porte sur l'attribution des subventions 2024 aux associations.

Pour participer à l'effort budgétaire de la commune sur 2024, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le principe d'une réduction de 5% sur les demandes de subventions données aux associations à l'instar des indemnités des élus..

Madame Mireille Arnoult s'exprime sur le fait que n'étant pas en accord avec cette décision elle s'abstiendra sur les quatre premières demandes de subventions.

Monsieur Etienne BREMAND propose d'intégrer les montants octroyés pour la participation Mairie aux trophées de 150€ pour les tournois JSAL et TCAL directement dans la convention afin de fluidifier les flux financiers et administratifs.

Monsieur Etienne BREMAND souligne que le CFA, pour 2024, a réduit de moitié sa demande de subvention.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
CINEMA STUDIO 7	34 010 €	12	1	3
MJC Auzielle	21 660 €	14	0	2
FOOT JSAL	4 216 € (dont 150 € pour trophées)	13	0	3
TENNIS CLUB TCAL	3 000 € (dont 150 € pour trophées)	14	0	2
COMITE DES FETES CFA	1 500 €	15	0	1
Tennis de table	360 €	16	0	0
Couleurs d'Auzielle	228 €	16	0	0
Courbes du 31	200 €	15	0	1
Jardins familiaux	200 €	15	0	1
BANDA AOC's				
Stat et Jeux du Lauragais				
La forme devant soi				
KLOSK DURA				
MONTANT TOTAL	65 900 €			

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.



MAIRIE D'AUZIELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal selon le détail des membres présents ou représentés, ci-dessus décide :

- **D'ACCEPTER** d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total inscrit dans le tableau ci-dessus.
- **DE PREVOIR** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2024.

VI. Le sixième point abordé à l'ordre du jour porte sur le vote des taux d'imposition 2024.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Bruno PASTUREL. Il présente brièvement l'état de la fiscalité locale :

- évolution des bases fiscales décidées par l'Etat, +3.9% en 2024.
- les taux de TFB de la commune sont restés inchangés pendant 6 ans, depuis 2018.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle Ecole et pour faire face à la fois à l'épuisement d'une grosse part des excédents consacrés à la part autofinancée, et à l'augmentation des annuités d'emprunt liées à ce projet, il est proposé d'augmenter la taxe foncière sur le bâti de 40,7% à 42,7%, soit 4.9% d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide, avec 16 voix de passer le taux de la TFB à 42,7% ; les autres taux précédemment en vigueur restant inchangé :

- **DE RETENIR** les taux suivants pour l'année 2024 :
 - **42,7 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
 - **57,53 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
 - **21,20%** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)

VII. Le septième point abordé à l'ordre du jour porte sur le vote des nouveaux tarifs de l'ALAE pour l'année 2024.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Bruno PASTUREL, qui fait une présentation des dépenses et recettes réalisées pour l'ALAE en 2023.

ALAE	CA 2023	BP 2024
Facturation aux familles	55 898 €	70 000 €
Dépenses	203 465 €	156 000 €
Reste à Charge/commune	147 566 €	86 000 €

L'objectif est de limiter le reste à charge pour la commune, sachant que le marché pour les services ALAE arrive à échéance fin août 2023.

La proposition qui est faite est d'augmenter le prix facturé aux familles en 1 fois, au 1/05/2024.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs de base (augmentation par prestation unitaire de 0,80 €) et préférentiels pour l'année 2024 :

*Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.*



MAIRIE D'AUZIELLE

		Impact sur le tarif des prestations ALAE				
		tarif voté applicable au 04.09.2023		delta prix	tarif applicable au 01.05.2024	
		en €		en €	en €	
tarifs de base						
1 prestation	matin ou midi ou soir	2.20		0.80		3.00
2 prestations	matin + midi ou midi + soir	4.40		1.60		6.00
tarifs préférentiels						
2 prestations	matin + soir	2.90		1.10		4.00
3prestations	matin + midi + soir	5.10		1.90		7.00
économie pour les familles / tarif préférentiel						
2 prestations	matin + soir	-1.50	-34%			-2.00 -33%
3prestations	matin + midi + soir	-1.50	-23%			-2.00 -22%

Cette proposition permettra d'économiser 20k € sur les recettes de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide, avec 16 voix pour, de voter les tarifs applicables au 1/05/2024, soit :

- 3 € pour une prestation de base matin, midi ou soir,
- 6 € pour 2 prestations de base matin, midi ou soir,
- 4 € pour des tarifs préférentiels 2 prestations matin et soir,
- 7 € pour des tarifs préférentiels 3 prestations matin, midi et soir.

VIII. Le huitième point abordé à l'ordre du jour porte sur le vote du budget primitif pour 2024.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bruno PASTUREL.

Avant d'aborder le vote du budget primitif pour 2024, ce dernier fait un point sur l'avancement financier et technique du projet de la nouvelle école, en parallèle avec Madame le Maire qui en rappelle les dates clés.



MAIRIE D'AUZIELLE

PLAN DE FINANCEMENT PAR EXERCICE					
NOUVELLE ECOLE	Réalisé à fin 2023		A Prévoir / 2024		
	ANNEE 2023	CUMULA FIN 2023	1er SEMESTRE 24	ANNEE 2024	CUMULA FIN 2024
Dépenses INV	1,040,371	1,308,891	1,429,902	3,574,754	4,883,645
Subventions	0	0	683,133	1,735,078	1,735,078
FCTVA	0	0	0	142,219	142,219
Auto Financement brut	640,371	908,891	0	0	908,891
Besoin de financement	400,000	400,000	746,769	1,697,457	2,097,457
Recettes INV	1,040,371	1,308,891	1,429,902	3,574,754	4,883,645
Besoin de financement cumulé		400,000	1,146,769	2,097,457	2,097,457
TIRAGES PRÊT RELAIS		400,000	1,300,000	-400,000	0
PRÊT RELAIS CONSOLIDE		0		2,500,000	2,500,000
PRÊT LONG TERME		0		0	0
Financements cumulés		400,000	1,300,000	2,500,000	2,500,000
TRESORERIE PROJET		0	153,231	402,543	402,543
Auto Financement net		908,891			506,348

Le déménagement de l'école aura lieu à partir du 5/07 prochain jusqu'au 15/07. A partir de cette date, la démolition de l'ancienne école débutera. L'emménagement dans la nouvelle école est prévu dès le 26/08/24.

Monsieur Bruno PASTUREL présente ensuite au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024.

Il est demandé aux conseillers de voter et de valider les propositions nouvelles qui y sont inscrites.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 704 900.65 €	1 959 203.99 €
Résultat comptable		254 303.34 €
CAF Brute		75 910.00 €
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 135 009,26 €	5 135 009,26 €
Résultat comptable		0 €

Vote pour : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Johana ATTAÏECH (pouvoir à M. E BREMAND), Pascale FLAGEL (pouvoir à Mme M Arnout).

Vote contre :

Abstention :

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.



MAIRIE D'AUZIELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 16 voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2024 de la Commune et d'arrêter ainsi les comptes comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

IX. Le neuvième point abordé à l'ordre du jour porte sur l'approbation de la convention SoAPI concernant l'installation d'un rucher.

Monsieur Etienne BREMAND présente le projet de convention avec SoApi (Saint Orens Apiculture) et rappelle que ce projet avait été retardé suite à l'enquête réalisée dans le cadre de la chute accidentelle d'un arbre d'un terrain privé sur le domaine public en bordure de Marcaissonne.

Madame le Maire rappelle que la commune d'Auzielle souhaite encourager ce type de développement d'activité.

L'association SoApi a contacté la mairie d'Auzielle début février 2024 pour faire une demande d'espace pour l'installation d'un rucher associatif.

Après concertation et rencontre sur place, la Commune d'Auzielle propose de mettre à disposition de l'Association SoAPI une zone de 300 m² sur la parcelle cadastrée B328 (située le long de la Marcaissonne, (derrière le terrain de rugby), d'une superficie totale de 22 525 m², à des fins d'installation d'un rucher (maximum de 20 ruches) et de création de zones de butinage pour les abeilles.

La mise à disposition du terrain sera conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter de la date de signature de la présente convention. Elle pourra être renouvelée tacitement pour la même période à la date anniversaire de la convention.

Vote pour : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Jean TERRAL, Johana ATTAÏECH (pouvoir à M. E BREMAND), Pascale FLAGEL (pouvoir à Mme M Arnoult).

Vote contre :

Abstention :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 16 voix pour décide :

- **D'APPROUVER** la convention SoApi pour l'installation d'un rucher.

Ouvrant les **questions diverses**

Et donnant la parole au public



MAIRIE D'AUZIELLE

Madame Chantal RESTES indique, que compte-tenu de l'élévation du plan VIGIPIRATE au niveau « URGENCE ATTENTAT », activé par le Gouvernement le 22 Mars 2024, la demande d'animation en extérieur de l'Association des parents d'élève pour le 05/04/2024 ne pourra pas être acceptée par la Mairie.

Monsieur Jean-Philippe CAMES prend la parole pour faire un point sur la révision du PLU. Une parution de publication d'annonces légales a été réalisée le 22/03/24. L'enquête publique débutera à compter du 08/04/2024 - 9h et se clôturera le 13/05/2024- 18h. En parallèle la réception des avis des personnes publiques associées (CMA 31, DDT 31, SDIS 31, SICOVAL, SMEAT, Tisseo, ...) a commencé. En complément de la consultation du dossier papier en mairie, un registre numérique en ligne sera mis à disposition ainsi qu'une adresse mail dédiée.

Madame Le Maire fait un point sur l'organisation des prochaines élections européennes du 09/06/2024. Les 2 bureaux de vote fermeront à 18H. Les personnels de la Mairie sont associés au bon déroulement de l'organisation du scrutin : Mme Laure HUMBERT, Mme Manon RIVERA-BROUSSE et Mme Anne BENAZET. Au niveau de la permanence des élus, un planning sera à programmer, sur des créneaux de 2H durant cette journée.

La séance est close à 22H40

La parole est donnée au public.

- Monsieur Chavarot questionne quant à l'avancement de l'antenne relais FREE.
 - ⇒ Mme le maire indique, qu'à ce jour, elle n'a aucune information. Tous les recours ont été déboutés sauf celui de M. Jean qui indique que son recours est toujours en cours depuis Janvier 2023.
- M. Continente demande à qui appartiennent les arbres sur la commune. Mme le maire répond que cela dépend de leur implantation. En l'occurrence, il demande qui s'occupe des nids de frelons dans les arbres.
 - ⇒ M. Boucher, présent dans le public, indique qu'il faut s'attacher à détruire les reines qui sont partis hiberner dans des tas de bois, les nids actuellement visibles ne sont pas utilisés.
- M. Continente mentionne également les arbres et végétations qui s'agrippent le long de la ligne téléphonique Chemin de Périole. Pour son travail, il a besoin d'un débit internet fiable et régulier. Il a dû intervenir avec des riverains pour couper des branches et dégager le chemin suite à la chute d'un arbre. C'est pour cela que la fibre ne peut pas être posée Chemin de Périole.
 - ⇒ M. Cames lui fait le retour de sa réunion le jour même avec Fibre 31 entre autres au sujet du déploiement de la fibre sur ce chemin. Ce n'est pas la végétation et les arbres qui empêche le déploiement de la fibre mais un problème de passage de cette ligne au-dessus d'une parcelle privée. En effet, la fibre doit être déployée d'un seul tenant depuis l'entrée du Chemin de Périole jusqu'à la dernière maison à Borde Petite. Quant aux arbres qui bordent le Chemin de Périole et qui nécessitent un élagage, ils n'appartiennent pas à la commune. Un courrier est en cours de rédaction pour demander aux propriétaires de procéder à l'élagage de ces arbres.
- M. Paolantonacci remercie Mme Arnoult pour son intervention et vote pour les subventions aux associations. Une baisse des subventions implique moins d'événements pour la MJC.
- M. Paolantonacci poursuit au sujet des arbres Côte Sainte-Germaine.
 - ⇒ M. Cames lui indique qu'une réponse complète à son attention est en cours de rédaction.



MAIRIE D'AUIELLE

- ⇒ M. Paolantonacci indique qu'il va envoyer un courrier à la mairie pour faire une demande d'alignement au niveau de sa propriété.
- ⇒ M. Cames lui répond qu'il est en phase avec cette démarche, c'est mentionné dans le courrier en cours de préparation. Néanmoins, M. Cames lui indique que la demande sera transmise au Conseil Départemental 31 qui est propriétaire de la route. Il faut prendre en compte le délai de traitement auprès du CD31

Ce procès-verbal du Conseil Municipal du 28/03/2024 a été dressé le 08/04/2024 à Auzielle, conjointement avec le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Philippe CAMES, après approbation de Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe CAMES

